

COMMUNE DE FILLINGES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze février, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 7 février 2019

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 19

PRESENTS : Mesdames, Messieurs **ALIX** Isabelle, **ARNAUD** Laurence, **BERGER** Pierre, **BOURDENET** Séverine, **CHENEVAL** Paul, **D'APOLITO** Brigitte, **DEGORRE** Luc, **DEVILLE** Alexandra, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **GRAEFFLY** Stéphane, **MARQUET** Marion, **PALAFFRE** Christian, **VILDE** Nelly, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs **DOUCET** Michel **qui** donne procuration à Madame **BOURDENET** Séverine, **DUCRUET** Muriel qui donne procuration à Monsieur **CHENEVAL** Paul, **FOREL** Sébastien, **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration de vote à Monsieur **FOREL** Bruno, **LYONNET** Sandrine qui donne procuration à Monsieur **GRAEFFLY** Stéphane.

ABSENTS : Mesdames, Monsieur **BASSIN** Katia, **BICHET** Sandrine, **BOURGEOIS** Lilian.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

[1° - Présentation par la Chambre d'Agriculture du projet de ZAP \(Zone Agricole Protégée\) intercommunale avec les communes de Nangy et Contamine Sur Arve sur le secteur de Findrol](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - par dix-neuf voix - donne son accord pour lancer l'étude d'une ZAP (Zone Aménagement Protégée) avec la Chambre d'Agriculture et les communes de Contamine sur Arve et Nangy si elles sont partantes.

2° - Approbation procès-verbaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - par dix-neuf voix - adopte les procès-verbaux des séances du 20 septembre et 26 novembre 2018.

3° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note :

* qu'il a signé :

- le 7 janvier 2019, un accord-cadre de travaux passé selon la procédure adaptée concernant les travaux de voirie, d'enrobés et de marquage avec la S.A.S. COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE - Agence Vallée de l'Arve - 130 Avenue de la Roche Parnale - pour une durée maximale de 4 ans – et, il précise la procédure à savoir qu'il a lancé ce marché en mettant le 19 novembre 2018, l'annonce sur le site internet de la commune, sur le portail des marchés publics de l'association des Maires de Haute-Savoie www.mp74.fr et qu'il a fait également paraître dans les annonces légales du Messenger - édition du 22 novembre 2018 - et du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics - annonce N° 18-161562 du 19 novembre 2018 - que la date limite de réception des offres était fixée au 13 décembre 2018 à 12 heures et qu'il a reçu 2 offres dématérialisées. Critères : 60 % Valeur technique appréciée au regard d'un mémoire technique - 40 % Prix des prestations ;

- le 7 janvier 2019, suite à la résiliation simple pour faute du titulaire, un marché de fournitures courantes et de services concernant les prestations de nettoyage dans les bâtiments communaux avec la S.A.R.L. ARTI SANS SOUCI - Chez Dametaz - 74250 ST-JEAN-DE-THOLOME - pour la période du 7 janvier au 31 août 2019 - et, il précise la procédure à savoir qu'il a lancé ce marché en mettant le 17 décembre 2018, l'annonce sur le site internet de la commune, sur le portail des marchés publics de l'association des Maires de Haute-Savoie www.mp74.fr et qu'il a fait également paraître dans les annonces légales du Dauphiné Libéré - édition du 20 décembre 2018 - que la date limite de réception des offres était fixée au 27 décembre 2018 à 12 heures et qu'il a reçu 2 offres dématérialisées. Critères : 60 % Valeur technique - 40 % Prix des prestations ;

- le 24 janvier 2019, un marché de services passé selon la procédure adaptée concernant les prestations de service d'assurances - lot N° 1 : Dommages aux biens et risques annexes et lot N° 2 Responsabilité civile et risques annexes - avec la société SMACL Assurances - 141 Avenue Salvador-Allende - 79031 NIORT - pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 - et, il précise la procédure à savoir qu'il a lancé ce marché en mettant le 26 novembre 2018, l'annonce sur le site internet de la commune, sur le portail des marchés publics de l'association des Maires de Haute-Savoie www.mp74.fr et qu'il a fait également paraître dans les annonces légales du Dauphiné Libéré - édition du 29 novembre 2018 - et du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics - annonce N° 18-164592 du 26 novembre 2018 - que la date limite de réception des offres était fixée au 17 décembre 2018

à 12 heures et qu'il a reçu 4 offres dématérialisées pour chaque lot. Critères : Nature et étendue des garanties : coefficient 5 - Tarification : coefficient 3 - Capacité de gestion : coefficient 2.

* qu'il a payé :

- le 28 novembre 2018, une note d'honoraires à la SCP d'avocats AABM - 47, Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE, concernant un recours sur contentieux d'urbanisme pour la somme de 720,00 € TTC ;

- le 19 décembre 2018, une note d'honoraires à la SCP d'avocats AABM - 47, Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE, concernant un contentieux d'urbanisme, pour la somme de 720,00 € TTC ;

- le 21 décembre 2018, une note d'honoraires à la SCP d'huissiers de justice MALGRAND & DEPERY - 2, Rue de la Faucille - 74100 ANNEMASSE, concernant la suite de procédure d'expulsion et de recouvrement de dettes d'un locataire, pour la somme de 72,88 € TTC ;

- le 10 janvier 2019, une note d'honoraires à la SCP d'huissiers de justice MALGRAND & DEPERY - 2, Rue de la Faucille - 74100 ANNEMASSE, concernant la suite de procédure d'expulsion et de recouvrement de dettes d'un locataire, pour la somme de 133,05 € TTC ;

- le 10 janvier 2019, une note d'honoraires à la SCP d'huissiers de justice MALGRAND & DEPERY - 2, Rue de la Faucille - 74100 ANNEMASSE, pour un procès-verbal de constat sur une construction en cours, pour la somme de 201,20 € TTC.

4° - Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanismes délivrées par Monsieur Le Maire depuis le dernier Conseil Municipal en date 26 novembre 2018, à savoir :

- un permis de construire pour la suppression d'une fenêtre en façade ouest - modification de la pergola - élévation d'une clôture et pose d'un portail coulissant - décision tacite de rejet

Monsieur le Maire précise qu'en général une décision tacite de rejet correspond au fait que le service instructeur a demandé des pièces complémentaires et que le pétitionnaire ne les a pas communiquées dans les délais.

- un permis de construire pour création d'une maison individuelle R + 1 avec garage accolé - avis favorable

- un permis de construire pour rectification de la destination du bâtiment existant : bâtiment ayant perdu sa vocation agricole depuis plus de 10 ans et servant aujourd'hui d'annexe à une habitation située à proximité - avis favorable

- un permis de construire pour la construction d'une halle commerciale un hall de voyageurs un WC public et un local technique - avis favorable

- un permis de construire pour extension avec toiture transparente du hangar existant - avis favorable

- un permis de construire pour modification de la surface de plancher créée - avis favorable

- un permis de construire pour création de 9 maisons - décision tacite de rejet

Monsieur CHENEVAL Paul - premier adjoint - demande où était ce projet ?
Monsieur le Maire répond au Pont de Fillinges.

- un permis de construire pour la construction d'une villa - avis favorable

- un permis de construire pour la construction d'un atelier accolé à la maison existante - avis défavorable

- une autorisation de travaux pour une demande de dérogation pour la rampe personnes à mobilité réduite - décision tacite d'opposition

- huit déclarations préalables avec avis favorable - quatre avec décision tacite d'opposition - deux sursis à statuer - une irrecevable

- vingt et un certificats d'urbanisme - avec avis favorable - deux non instruits

Monsieur le Maire précise que le détail est consultable sur les panneaux d'affichage et dans le registre de permis de construire et il fait remarquer qu'il suit toujours l'avis de la Commission Municipale de l'Urbanisme

5° - Autorisation en 2019 d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018

Après avoir entendu l'exposé de ces éléments, le Conseil Municipal - après en avoir délibéré, à l'unanimité - par dix-neuf voix - approuve la proposition d'ouvrir les crédits suivants pour l'année 2019 :

- 14 800 € au titre du chapitre 20,
- 260 000 € au titre du chapitre 21,
- 1 322 000 € au titre du chapitre 23,
- 500 € au titre du chapitre 26
- 250 € au titre du chapitre 27.

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2019, dans la limite énoncée ci-dessous :

- 14 800 € au titre du chapitre 20,
- 260 000 € au titre du chapitre 21,
- 1 322 000 € au titre du chapitre 23,
- 500 € au titre du chapitre 26

- 250 € au titre du chapitre 27.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

6° - Résolution générale du 101^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité

Après en avoir délibéré - le Conseil Municipal - à l'unanimité - par dix-neuf voix - considérant qu'il est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à la résolution générale du 101^{ème} congrès des maires et présidents d'intercommunalité adoptée lors du congrès de 2018 - décide de soutenir la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

7° - Demande de subvention au Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 19 voix - considérant la possibilité d'obtenir des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) une subvention pour le projet de construction d'une halle et l'aménagement de voirie à ses abords - considérant qu'il est nécessaire de présenter au Conseil Départemental une fiche de demande de subvention, accompagnée d'une délibération du Conseil Municipal qui l'engage dans le projet concerné et les devis ou rapports estimatifs des travaux - sollicite l'octroi d'une subvention de 315 452 € au titre de « Projet de développement local et aménagements urbains ou de voirie » - charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires et du suivi du dossier.

8° - Convention relative à l'exercice des fonctions d'accompagnant d'élèves en situation de handicap en dehors du temps scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - par dix-neuf voix - vu le code de l'éducation, notamment ses articles L351-3, L916-2 et L917-1 - vu la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - vu le décret N° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - vu le décret N° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap - considérant la nécessité d'encadrer l'intervention de l'accompagnant d'un élève en situation de handicap sur le temps périscolaire - approuve la convention relative à l'exercice des fonctions d'accompagnant d'élèves en situation de handicap en dehors du temps scolaire conclue à compter du 01/09/2018 - charge Monsieur le Maire de signer et exécuter ladite convention, ainsi que d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

9° - Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à la sécurité des arrêts de bus à Mijouët, sur la Route de la Vallée Verte, sur la Route Départementale N° 20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 19 voix - vu le projet de convention du Conseil Départemental concernant l'autorisation de voirie, le financement et d'entretien relative à la sécurisation des arrêts de bus à Mijouët, sur la route de la Vallée

Verte, sur la RD 20 - autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie, de financement, et d'entretien relative à la réalisation des travaux suivants :

- calibrage de la RD 20 à 5,80 m et élargie à 6,10 m dans la courbe entre le Chemin de la Vie de la Moye et les arrêts de bus
- aménagement d'une chicane symétrique avec une largeur de chaussée entre bordure au niveau des ilots de 3,60 m
- création d'un trottoir entre le Chemin de la Vie de la Moye et l'arrêt bus,
- déplacement des panneaux d'agglomération à 50 m avant la chicane ;
- prend note que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 290 670 € 00 TTC dont :
197 446 € 64 à la charge de la commune
93 223 € 36 à la charge du Département ;
- prend note qu'une réunion publique sera organisée avec les habitants (tes) de Mijouët afin que ceux-ci (celles-ci) puissent s'exprimer et introduire des remarques sur les travaux prévus mais il précise que le règlement départemental s'applique - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

10° - Convention de servitude avec le SRB

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 19 voix - vu la nouvelle demande reçue du Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe (SRB) - pour un nouveau projet de convention autorisant le passage de canalisations eau potable et eaux usées - dans le cadre du raccordement de la Vallée Verte sur la parcelle B 1396 sise au lieu-dit « Le Champ Trottié » - autorise Monsieur le Maire à signer la convention autorisant le passage de canalisations eau potable et eaux usées - dans le cadre du raccordement de la Vallée Verte sur la parcelle B 1396 sise au lieu-dit « Le Champ Trottié » - précise qu'il existe déjà sur la parcelle B 1396 une convention de servitude avec France Télécom - dit que cette convention sera régularisée par un acte passé en la forme administrative, que la rédaction sera confiée à la SARL « SAFACT », et que les frais seront à la charge du Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe (SRB) - charge Monsieur le Maire du suivi du dossier et des formalités nécessaires.

11° - Projet hydroélectrique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 19 voix - considérant que deux sociétés sont intéressées par un projet hydroélectrique sur notre commune et sur celle de Saint-André-de-Boège - considérant que les deux projets sont similaires, le principe général est de produire de l'électricité par une prise d'eau dans la Menoge à hauteur de la Commune de Saint-André-De-Boège, de conduire cette eau via une conduite forcée 100 % enterrée à la hauteur du Pont-Morand sur notre commune et de faire tourner une turbine - considérant que les deux sociétés ont besoin d'une réponse pour poursuivre leurs études - émet un avis favorable à la poursuite des études de ces deux projets et donne son accord pour leur adresser une lettre de soutien, sans préjuger d'une décision définitive - précise qu'il conviendra de connaître de façon précise les avantages et les inconvénients des deux projets et l'obligation de débit minimum - charge Monsieur Le Maire du suivi de ce dossier.

12° - Cession

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 19 voix - considérant que M. et Mme HAASE Guillaume proposent de céder à la commune pour l'euro symbolique 197 m² de leur parcelle D 35 sise au lieu-dit « Vignes Malland » - considérant que ces 197 m² sont en fait dans l'emprise de la route du Chef-lieu - accepte la cession par M. et Mme HAASE Guillaume pour l'euro symbolique de 197 m² de leur parcelle D 35 sise au lieu-dit « Vignes Malland » - dit que cet acte d'acquisition sera passé en la forme administrative et que la rédaction sera confiée à la SARL « SAFACT » - dit que les frais seront à la charge de la commune - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier. Monsieur le Maire demande à Monsieur HAASE Guillaume qui est présent dans le public s'il veut ajouter quelque chose. Monsieur HAASE Guillaume dit qu'il pense que ce terrain peut être utile pour un projet de trottoir. Monsieur le Maire remercie M. et Mme HAASE Guillaume pour cette cession et pour leur attention à la chose publique.

13° - Information sur les avancements des commissions municipales

Commission Municipale Voirie et Aménagement

Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - dit que :

- nous devons envoyer nos remarques pour le projet de giratoire RD 9/RD20 au département
 - le projet concernant l'entrée du village de Mijouët avance
 - pour le projet du carrefour routes d'Arpigny et des Nants, on finalise les détails
 - les travaux du Pont de Fillinges suivent leur cours.
- Monsieur le Maire indique que la commune va solliciter une subvention de l'agence de l'eau pour les travaux de désimperméabilisation du parking.
- l'on finalise le lancement du marché de la halle.

Monsieur GRAEFFLY Stéphane - conseiller municipal - demande si on avance dans le même temps sur les occupations de cette halle, il lui est répondu positivement.

Monsieur le Maire dit que la route de Juffly se dégrade de plus en plus.

Commission Municipale Ecoles et Enfance

Madame MARQUET Marion - maire-adjointe - dit que :

- que tout va bien
- le prochain conseil d'école aura lieu en mars
- la commission pour l'attribution des places en crèche aura lieu prochainement
- l'on travaille sur le carnaval. Cette année le carnaval sera avec les enfants, la formule d'un grand carnaval plus important avec les chars fabriqués par les différents hameaux se déroulera désormais tous les deux ans.
- l'équipe enseignante a fait une demande pour récupérer la salle dédiée au périscolaire à l'école élémentaire et que sur le principe on est contre car cela désorganise tout ce qui a été mis en place au niveau du service périscolaire

Commission Municipale Communication et Evènements

Madame DEVILLE Alexandra - marie-adjointe - dit que :

→ le carnaval est en cours de préparation

→ le prochain journal se prépare et qu'il faut penser à transmettre les articles au service communication

Commission Municipale Vie Sociale

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjointe - dit :

→ dit que sa commission se réunit cette semaine pour la médiathèque et sa vie future ; que tous ceux qui ont des connaissances dans les jeux vidéo sont les bienvenus, qu'un message sera diffusé via Facebook pour solliciter des avis éclairés sur la future salle de jeux de la médiathèque

→ que les demandes de logement sont importantes

Commission Municipale Bâtiments - Energie et Réseaux

Monsieur CHENEVAL Paul - premier adjoint - parle :

→ du suivi du chantier de la médiathèque qui se passe avec quelques difficultés et qui du coup occasionne beaucoup de travail au Directeur des Services Techniques, il parle d'une fin de travaux avant la fin de l'été.

Monsieur BERGER Pierre - conseiller municipal - demande si le retard est à imputer aux entreprises.

Monsieur le Maire évoque l'architecte qui n'encadre pas assez les entreprises, il dit que le résultat final sera bien mais il faut tout contrôler.

→ de travaux dans les écoles au niveau du chauffage et d'une étude technique en cours pour pouvoir éventuellement agrandir une salle de classe.

14° - Questions diverses

Monsieur GRAEFFLY Stéphane - conseiller municipal - demande des nouvelles du projet d'acquisition d'une maison au Chef-lieu, Monsieur le Maire dit que c'est toujours en cours car pour l'instant l'un des copropriétaires n'est pas d'accord.